N. 16. TOME Ier — 1ère ANNÉE — JEUDI 20 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE
— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.
— Chez tous les libraires.
— Et à tous les bureaux de poste.
Pour 3 *mois*
Varsovie: R.ar.2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)
Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.
Le prix des insertions, se règle à l'amiable.
Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



Varsovie 20 *Janvier*. Les artistes dramatiques français récemment arrivés à Varsovie, ont complètement justifié les éloges que nous leur avons donnés avant hier, et nous espérons que l'on ne nous saura point mauvais gré, si nous nous étendons un peu longuement sur leur compte.

Accorte et gracieuse, Me Armand, dans *les Premières Amours* nous a montré tour à tour la jeune fille, mutine et naïve, que le contact du monde n'a pas encore gâtée, la jeune fille passionnée qu'une première trahison indigne et révolte et qui, par dépit amoureux se fût sacrifiée à un homme qu'elle n'aimait pas, si la providence du vaudeville n'eût veillé sur elle. Ce rôle a été joué par Me Armand avec naturel; elle a rendu avec bonheur ce ton solennel, nous allions presque dire cette emphase, dont se colore le langage des amoureux, lorsqu'ils sont encore, à cet âge heureux de la vie, où l'on sent battre son cœur pour la première fois. Il y avait ici un écueil à éviter, la mesure était difficile à garder, et nous louons sincèrement Me Armand d'avoir su tenir le milieu.

MM. Armand et Henri ont aussi bien mérité du public; toutefois, nous réservons pour la seconde pièce, les justes éloges qui sont dus à l'élégant jeune premier et nous rendrons maintenant toute justice à la verve comique de Mr. Henri. Certes, s'il est un rôle disgracieux, c'était bien le sien. Pour plaire dans un semblable accoutrement, pour plaire avec une figure qu'il avait su rendre si niaise, il fallait tout tirer de son propre fond, il fallait que l'artiste enchaînât en quelque sorte le naturel, marchât côte-à-côte avec lui et ne lui permît aucun écart. Mr. Henri a-t-il résolu la difficulté? La franche gaîté qu'il a excitée dans la salle, a répondu suffisamment à cette question.

Disons en terminant que Mr Minard a joué avec cette assurance, ce contentement de soi-même, qui est le cachet de tous les hommes ayant 25,000 livres de rente et un jeune et jolie fille à marier.

Le manque d'espace et de temps nous force de remettre à demain l'analyse de la seconde pièce et celle du *Coucher du Soleil* où les acteurs polonais, animés peut-être par une noble émulation, se sont surpassés eux mêmes.

(*la suite à demain.*)

PARTIE POLITIQUE.

Paris 9 et 10 *Janvier*. Le *Moniteur*

Algérien du 28 contient un rapport circonstancié du général Négrier, qui commande dans la province de Constantine. Ce rapport fait concevoir les espérances les plus brillantes pour l'avenir de ce pays. — En voici un court résumé: »Les tribus de la subdivision de Bone sont aujourd'hui dans un état de tranquillité parfaite. La rentrée des contributions se poursuit sans la moindre résistance parmi les tribus qui, jusqu'ici étaient hostiles. — La paix n'a point été troublée également dans le cercle de Ghelma et dans celui de Philippeville. Les tribus qui avoisinent Constantine s'occupent de leurs travaux de labourage. En 1842, les troupes de la division pourront peut-être se passer de blé, d'orge et de foin venu de France. En résumé, l'état politique et militaire de la province est des plus satisfaisants. De tous côtés, le travail s'organise; et la culture prend un développement immense. La plaine est entièrement soumise, et dans les montagnes, les tribus les plus influentes reconnaissent l'autorité française et paient l'impôt. Dans l'est, comme dans l'ouest de l'Algérie, tout marche vers le résultat désiré, qui doit bientôt couronner les efforts communs, de l'administration, de l'armée et de son chef.«

Il n'est peut être pas sans intérêt de reproduire ici un court extrait d'un article de la gazette d'Etat de Prusse, où il est dit entre autres, que les tribus Arabes qui se soumettent, ne font qu'obéir à la nécessité, à la loi du plus fort. Aussi longtemps, ajoute cette gazette, que les français pourront tenir en Afrique la quatrième partie de leur armée, aussi longtemps aussi, ils trouveront de la soumission, partout où leur armes auront pénétré; mais si la France se voyait momentanément obligée de diminuer ses forces militaires dans l'Algérie, alors la haine fanatique de l'enfant du désert contre son vainqueur, reprendrait le dessus, et l'ouvrage d'un grand nombre d'années pourrait être renversé en un instant.

— Dans la séance de la Chambre des pairs du 11, a commencé la discussion sur le projet d'adresse. Voici les passages les plus saillants de ce document rédigé dans un sens tout à fait ministériel:

»Les questions qui avaient excité en Orient la sollicitude de la France, ont atteint leur terme; V. M. a signé la convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe, Nous aimons à espérer, comme vous l'espérez sire, que cette convention contribuera à la consolidation du repos de l'empire Ottoman.«

»Nous nous plaisons à entendre de la bouche de V. M. l'expression de confiance dans la paix. La France qui serait prête à tous les sacrifices pour soutenir sa dignité, regarde une paix honorable, comme le plus grand de tous les biens.»

»L'affermissement de la puissance française en Algérie, doit être à la fois l'œuvre du temps, de la persévérance et du courage. Cette terre que la valeur de nos soldats a conquise et défendue, nous appartient par les bienfaits de la civilisation. V. M. l'a dit: *l'Algérie restera désormais et pour toujours une terre française.*«

Ce projet d'adresse, aussitôt qu'il a été connu à la bourse, y a produit un effet des plus favorables. Les spéculateurs en ont conclu que le cabinet du 29 Octobre aurait une forte majorité dans la chambre des pairs. Aussi les papiers publics français ont été fort recherchés. Le 5% a fermé à 127. 95 et 3% à 78. 75.

Les débats sur l'adresse ne commenceront que le 17 à la chambre des députés. Le budget doit être présenté avant ce terme, et le projet de loi sur les chemins de fer sera envoyé incessamment au bureau de la chambre.

— Le *journal des Débats* en anon-

çant que les appréhensions excitées par les mouvements de l'Empereur des Birmans, sont presque dissipées, ajoute ce qui suit:

Le gouvernement de l'Inde doit se féliciter de n'avoir pas encore une nouvelle guerre à soutenir, car, si d'un côté, on ne peut prévoir quand et comment se terminera la querelle de l'Angleterre avec la Chine, de l'autre, les affaires ne s'améliorent pas dans l'Afghanistan ; elles empirent peut être: tout le pays est en insurrection ; les villes sont pour ainsi dire prisonnières de guerre et ne peuvent sortir sans avoir de rudes combats à livrer.

Les nouvelles de ce pays sont assez rares, car les communications sont interrompues presque partout. Le peu que nous apprenons est relatif à une expédition malheureuse, dirigée contre les tribus qui interceptent, entre Caboul et Djellalabad, la route de l'Indostan. Ces tribus, paisibles jusqu'ici, viennent de se révolter parce qu'on leur a supprimé le subside annuel de cent mille francs qu'on payait à leurs chefs, comme à ceux des passes de Bolen, de Khyber, etc. etc. à la condition qu'ils répondraient de la sureté des routes et de la tranquillité du pays, et se chargeraient du service de la poste anglaise. Aussi long-temps que le shah Shoudja, ou plutôt aussi long-temps que les Anglais ont consenti à leur payer tribut, les chefs ghilzies ont tenu fidèlement leurs engagemens: mais dès qu'on ne les a plus retenus par l'appas de l'argent, ils ont couru aux armes. Une brigade, envoyée contre eux pour les soumettre, n'avait encore fait, vingt jours après son départ de Caboul, que vingt ou vingt-cinq lieues, et elle avait déjà perdu quatorze officiers et deux cent-trente-trois soldats tués ou blessés. Les dernières nouvelles qu'on a de cette colonne sont du 2 Novembre, et datées de Gundamack, à peu près aux deux tiers du chemin qu'elle avait à faire pour arriver à Djellalabad.

DROIT MARITIME.

(Suite.)

Pour obtenir le titre de nation et prétendre aux droits du pavillon, il faut reconnaître les principes primordiaux des sociétés humaines, et le pirate est en opposition directe avec ces principes. Son pavillon ne le couvre pas, parce qu'il ne lui appartient pas; il a commencé par le voler pour s'aider à voler autre chose. Toutefois, du droit de poursuivre et de visiter un navire soupçonné de piraterie, ne découle pas celui d'aborder et de visiter toute espèce de bâtiments; cette justice s'exerce aux risques et périls du juge; s'il se laisse tromper par les soupçons, il doit des excuses, et s'il y a eu dommage, une indemnité aux bâtimens qu'il a mis en suspicion. Nous n'avons pas besoin de dire que si cette surveillance dégénérait en vexations systêmatiques envers un pavillon, elle ouvrirait le *casus belli.* La présomption de bonne foi est toujours en faveur du pavillon dans l'état de paix.

En thèse générale, le pavillon représente la nationalité. Il convient cependant de le remarquer, la différence est profonde entre le pavillon d'un navire marchand et celui d'nn navire de guerre. Si l'on touche à celuici, même pas inadvertance, la question touche directement les deux gouvernements. C'est ce qui rend si haute et si difficile la mission des officiers de marine. A la science nautique, à la bravoure du soldat, ils doivent joindre l'instruction et la prudence du diplomate. Mais on comprend que la paix serait impossible, si tout capitaine d'un bâtiment de commerce pouvait engager un débat politique ; les difficultés, les collisions entre navires marchands ressortissent aux tribunaux ordinaires ou justices consulaires. — Lorsqu'un bâtiment de commerce est arrêté, visité, empêché d'une manière

quelconque par un vaisseau de guerre, la question est plus grave, et presque toujours on a recours à la diplomatie pour la résoudre.

Cependant il ne faut pas croire que chaque évènement de cette nature devienne un cas de guerre, la guerre ne vient qu'après de long débats et sur un refus persistant d'indemnité, un tort fait à un bâtiment de commerce pouvant presque toujours se réparer avec de l'argent; la dignité du pavillon n'est engagée que par une difficulté ou une collision entre vaisseaux armés. Un navire de guerre est partie intégrante de la force publique de l'état; dès qu'il s'attaque à la force publique d'un autre état, le casus belli est arrivé; on ne peut le conjurer qu'en désavouant formellement l'auteur de l'attaque.

(La suite à demain.)

Londres, 8 *Janvier*. Les nouvelles reçues récemment de la Chine ont produit peu d'effet à la Bourse; leur influence sur le prix du thé a été également assez insignifiante; la livre de thé a diminué seulement d'un penny.

— Les lords Graham et Stanley ont eu hier une longue conférence avec le Duc de Buckingham, qui persiste toujours à ne vouloir entendre parler d'aucune modification à la loi des céréales.

— Le Warspite qui doit amener en Angleterre S. M. le Roi de Prusse, a aussi une autre destination. C'est à bord de cette frégate que Lord Ashburton doit se rendre à New-Yorck.

Bruxelles, 7 *Janvier*. Par suite des renseignemens qu'a mis aux mains du gouvernement la découverte des dernières conspirations, l'armée belge est soumise, en ce moment, à une sorte d'épuration politique. Le général Daine a reçu l'ordre de se rendre à Ath, qui lui est donné pour résidence forcée. On parle de mettre en non-activité un autre général, et l'on ajoute que 22 officiers de tout grade doivent être également écartés du service actif. Deux officiers français seraient, dit-on, compris dans cette mesure.

Berlin 10 *Janvier*. S. M. le Roi de Prusse s'est mis aujourd'hui en route pour l'Angleterre, et a confié à S. A. R. le Pce de Prusse la haute gestion des affaires publiques pour tout le temps de son absence.

Madrid, 2 *Janvier*. — On assure que l'ambassadeur britannique à la cour d'Espagne, a reçu de son gouvernement l'injonction d'user de toute son influence auprès d'Espartero, pour l'engager à fléchir sur la question d'étiquette.

Trieste 4 *Janvier*. Le dernier bateau à vapeur venu de Grèce, a apporté des nouvelles affligeantes de Corfou. Un missionnaire américain qui se trouvait dans cette ville, depuis quelque temps, avait excité contre lui la haine de la population grecque, parce qu'il s'était permis de traiter de fanatisme, la vénération qu'elle professe pour St. Spiridion, le patron de l'île. Le 24 Décembre, jour de fête consacrée à ce saint, le missionnaire américain, qui assistait à la cérémonie célébrée à cette occasion, fit distribuer parmi le peuple une petite brochure, où il taxait d'idolâtrie les honneurs rendus au saint grec. Il n'en fallut pas davantage pour soulever la populace qui se jeta furieuse sur le prêtre et lui aurait fait un mauvais parti, sans la prompte intervention des troupes composant la garnison anglaise. Le lendemain, les Corfiotes avides de prendre leur revanche, attaquèrent à coups de pierres et de bâtons plusieurs soldats isolés. Une mêlée s'en suivit. Le rappel battit dans les rues et la garnison accourut au secours des soldats. De fortes patrouilles parcoururent la ville dans tous les sens et y eurent bientôt rétabli le calme. — On porte à 10 le nombre des Anglais qui ont succombé dans cette échauffourée. Le 28, le Lord-Commissaire fit afficher une publication par laquelle il menaçait les habitants de proclamer la loi martiale et de suspendre les lois civiles, s'ils troublaient ultérieurement la tranquillité publique.

(Gazette d'Etat de Prusse).

SPECTACLES.

Grand-Théâtre. — Mulat (le Mulâtre, drame.)

Hier, dans la soirée, 1 degré de chaleur, ce matin 0.